

1951

DÉPARTEMENT  
de la  
Maritime

LE PORT  
ASSOCIATION

chefort

ATION

an

Sujet :

el Améri-  
l'Hôpital  
EMENT  
OMBRE  
de  
s municipaux  
s part au vote :  
020  
DATE  
nage, à la porte  
ric, du compte  
la séance :

L'an mil neuf cent cinquante un, le 19 du mois d'Avril, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI, en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 13 Avril 194.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssiére, Rochedereux, Trugnaud, Chamboulan, Melle Rikosky, MM. Bujard, Baudet, Bouchet, Chezerud, Councill Domecq, Guilleaud, Main, Perrauderu, Pouret Seugnet.

Absents : MM. Bortremu, Chollet, Cousinet, Dufour, Jacquet, Métadier, Moulinas, Routin, Simon, Thirion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a après avoir pris connaissance :

- des rapports du 23 Nov. 1950 et du 20 Mars 1951
- des correspondances échangées avec le Ministère de la Santé Publique et la Préfecture, si notamment de la lettre du 9 Mai 1950
- des états fournis par les Drs Veyssiére et Simon
- des conditions de livraison qui expliquent pourquoi le matériel manquant n'a pas fait l'objet

tablies par le Ministre de la Santé Publique, le matériel américain qui a été attribué à la ville de Royan pour son hôpital.

2° - de régler la dépense soit 2.283.179 frs comme suit :

a/ 426.272 frs à mandater sur le crédit "dépenses imprévues" ch. XXXI art. 1 du B.P. 1951

Cette somme représentant le matériel utilisé par le Dr Veysiere et le Dr Simon, sera remboursée par ceux ci au cours de l'année 1951 (348.176 frs par le Dr Veysiere et 78.096 frs par le Dr Simon) et cette recette sera portée au B.S. de 1951.

b/ 497.450 frs seront pris en charge par l'actuelle clinique Ste Marthe fonctionnant comme hôpital public communal provisoire. Cette somme sera versée selon les disponibilités financières de l'établissement et au plus tard au moment de l'ouverture de l'hôpital Malakoff qui comporte comme conséquence la fermeture de et l'apurement des comptes de l'hôpital communal Ste Marthe.

c/ 1.359.497 frs seront mandatés sur le crédit affecté à l'instillation de l'hôpital malakoff ch. XXXIII, art. 1.

En ce qui concerne l'admission des paiements et compte tenu de la possibilité de les échelonner sur 5 années le Conseil propose de verser en 1951 un compte de UN MILLION :

- 426.272 frs prélevés sur dépenses imprévues (ch. XXXI art. 1.)
- 573.728 frs prélevés sur hôpital Malakoff. (ch. XXXIII art. 1)

En 1952 : 700.000 frs

En 1953 : 583.179 frs

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

APPENDUVE

La Rochelle, 20 DEC 1951.

Pour le MEFET,

Le Secrétaire Général

N'ont pas signé : MM.

Le a eu lieu au  
public, établir à  
la désignation de  
Art. 51 de la loi  
1884).

per à la suite  
des annulations